

## Comment faire une demande de dépannage d'éclairage public sur le logiciel MUSE :

- Allez sur le site du SDE07 sur internet en passant par Google ou Safari :
- Cliquez sur l'onglet suivant :



- Cela vous amène sur cette page :



Vous souhaitez déclarer une panne sur votre réseau d'éclairage public, c'est simple !

Suivez les 3 étapes ci-dessous.

1. Consultez les 2 courtes vidéos ci-dessous

### Muse WEB

Nom d'utilisateur  
CTG

Mot de passe

Saisir le LOGIN et Mot de passe qui vous ont été communiqués

- Cliquez ensuite sur le lien Muse indiqué en 2. En bas de cette page :

2. Cliquez sur le lien suivant <https://muse2.citegestion.fr/SDE07/PROD/MuseWeb/Login/Login?ReturnUrl=%2fSDE07%2fPROD%2fmuseweb>

- Renseigner votre identifiant (login) et votre mot de passe :

Bienvenue

Nom d'utilisateur

Mot de passe

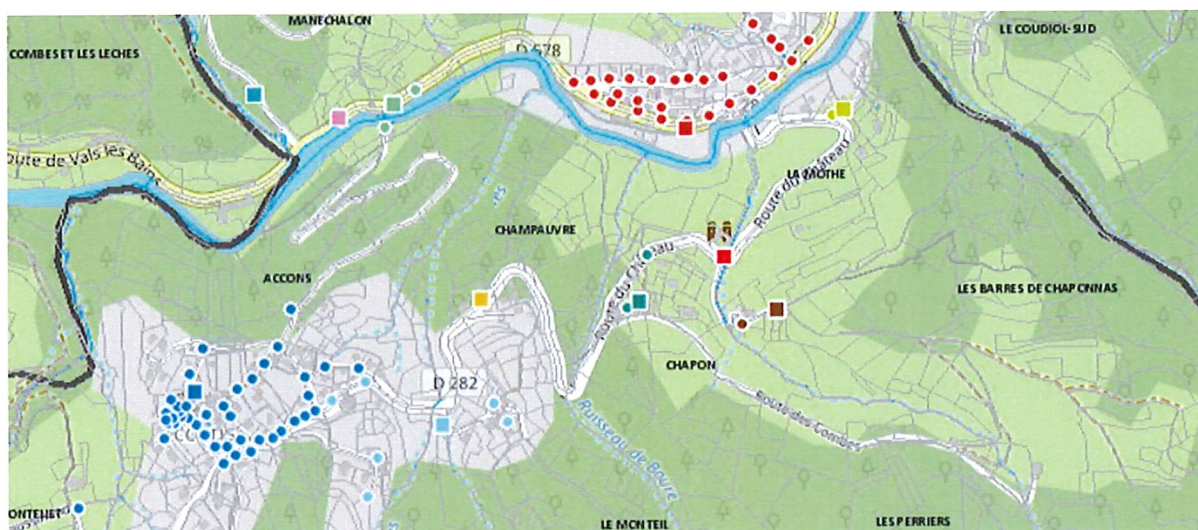
SE CONNECTER



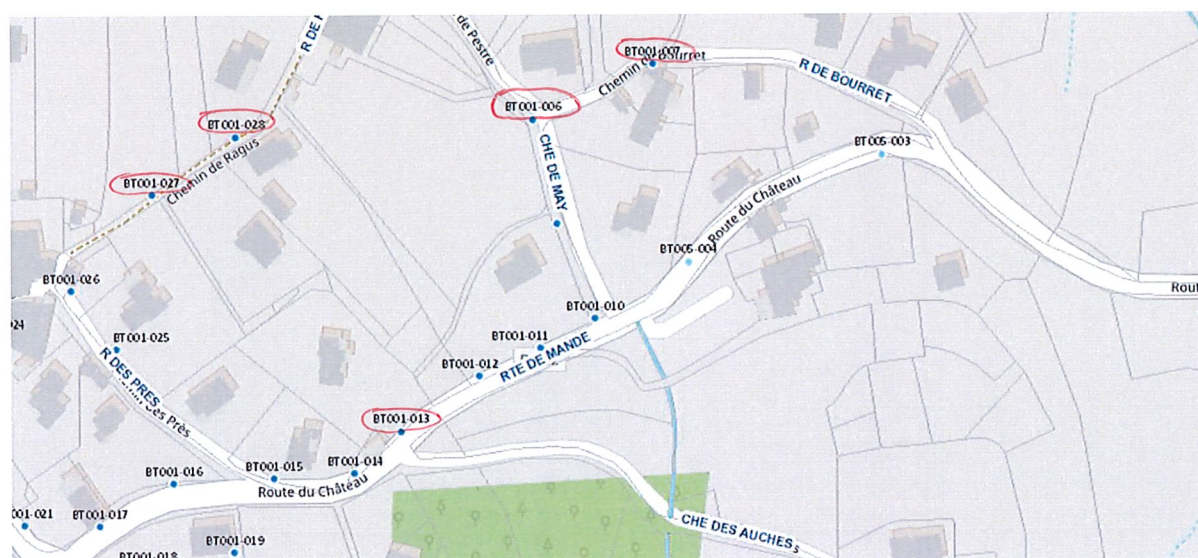
➤ **Positionnez-vous sur la carte :**



➤ **A l'aide la molette de la souris zoomez afin de voir apparaître les points lumineux qui correspondent à votre commune :**



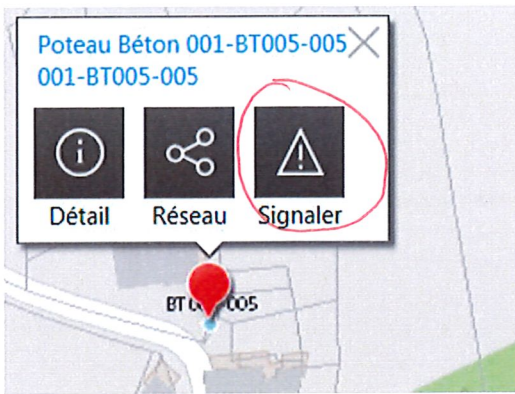
➤ **Zoomer ensuite encore afin que les références de ces points lumineux apparaissent :**



➤ **Positionnez-vous avec la flèche de la souris sur le point lumineux où vous souhaitez une demande de dépannage puis faites un clic gauche de la souris :**



➤ Cette fenêtre apparaît alors :



➤ Cliquez sur « Signaler »

➤ Un tableau « nouveau signalement » apparaît :

Muse WEB

Tableau de bord Nouveau signalement Main courante Carte Rapports

Nouveau signalement

Champs obligatoires

1. Renseigner l'émetteur

2. Renseigner le lieu concerné

3. Renseigner le motif

Signalement  Réclamation  Les deux

Un élément a été associé.

Poteau Béton 001-BT005-005 : 001-BT005-005 : 001-BT005-005  
Route à 1 chaussée CHE DES AUCHES  
Etat de fonctionnement définitif

LOT : 6

Enregistrer et ouvrir Enregistrer et nouveau Annuler

➤ Renseignez l'émetteur ( rubrique 1) en allant sur le menu déroulant et en prenant page 2 ligne 2 :

Nom	Prénom	Adresse
LAPIZE DE SALLEE		
Mairie		
RAMPALOT03		
RAMPALOT05		
RAMPALOT10		
Riverain		
SDE07		
Services Secours		
SPIE07		
SPIE11		

Page 2 sur 2 (20 enregistrements) 1 2

➤ Renseignez la rubrique 3 : Renseigner le motif en cliquant sur la pastille Signalement

### 3. Renseigner le motif

Signalement       Réclamation       Les deux

➤ Un tableau va alors apparaître :

### 3. Renseigner le motif

Signalement       Réclamation       Les deux

Signalement

Type de défaut *	1/ Lampe en panne
Procédure *	CURATIF avec BDT
Etat constaté le	17/10/2018 14:38
Délai de dépannage	5 Jours
Urgent	<input type="checkbox"/>
Date max de dépannage	22/10/2018 14:38
Etat fonctionnel *	
Observations	
Documents	

➤ Il vous reste alors remplir un dernier champ : Etat fonctionnel

➤ Pour ce champ merci de toujours mettre ETAT NON SECURITAIRE :

La rubrique observations pourra être complétée si besoin pour indiquer :

Une lampe qui reste allumée, Un capot qui est tombé, Un problème avec le mat.... Ou toute information qui sera utile à l'entreprise qui va se déplacer pour effectuer le dépannage.

➤ Enfin cliquez sur le bouton en bas « Enregistrer et ouvrir » :

● Signalement

○ Réclamation

○ Les deux

Signalement

Type de défaut \* 1/ Lampe en panne

Procédure \* CURATIF avec BDT

Etat constaté le 17/10/2018 14:38

Délai de dépannage 5 Jours

Urgent

Date max de dépannage 22/10/2018 14:38

Etat fonctionnel \* Etat non sécuritaire

Observations

Documents

Fichiers (txt, jpg, docx, doc, bmp, gif, png, pdf, docx, tst)

Date max. de résolution 22/10/2018 14:38

Enregistrer et ouvrir

Enregistrer et nouveau

Annuler

Votre demande de dépannage est terminée.

➤ Pour la visualiser cliquez sur l'onglet Main courante :

Muse WEB

Tableau de bord

Nouveau signalement

Main courante

Carte

Rapports

### RAPPEL DES DELAIS D'INTERVENTION DES ENTREPRISES :

Point lumineux en dépannage : 5 jours

Armoire : 48 heures

Candélabre accidenté : 48 heures

- ❖ En cas de problème n'hésitez pas à contacter **Yann CHANTIN** ou **Sonia BALADIER** au **04.75.66.96.37** ou au **04.75.66.09.30** qui vous assisteront dans vos demandes de dépannage.